



## Mairie de Charly-sur-Marne (Aisne)

### Demande de Carte Nationale d'Identité

#### Pièces à fournir pour la création de la CNI d'une personne majeure (validité 15 ans) :

- ❑ **Ancienne carte sécurisée** à restituer en cas de renouvellement ou de modification.
- ❑ **1 photographie d'identité récente** (- de 6 mois) de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre et uni. En couleur. (pas de sourire, pas de cheveux sur les yeux et sourcils, bouche fermée).
- ❑ **Une copie intégrale de l'acte de naissance en original (datant de moins de 3 mois)**, pas utile si l'ancienne carte sécurisée est en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans et si l'état civil est à jour.
- ❑ En cas de **modification d'état civil**, suite à un mariage - veuvage - divorce - mention du nom d'usage, fournir en original : le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de l'ex-conjoint - l'acte de décès du conjoint - l'acte de mariage ou le livret de famille si la mention ne figure pas encore en mention marginale sur la copie intégrale de votre acte de naissance.
- ❑ La preuve de **nationalité française, en original** (si la copie intégrale de votre acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité).

Par exemple : la déclaration de nationalité dûment enregistrée - l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration - un jugement constatant l'appartenance à la nationalité française - un certificat de nationalité française.

- ❑ **Un justificatif de votre domicile (en original, moins d'un an)**, à vos nom et prénom,

Par exemple : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer. Facture électronique acceptée.

**Pour les personnes hébergées : fournir (en original) :** 1 justificatif de domicile de - d'un an de l'hébergeant - 1 pièce d'identité de l'hébergeant - une attestation sur l'honneur, sur papier libre, certifiant que la personne est hébergée depuis plus de 3 mois.

- ❑ **Si perte ou vol** : fournir un **timbre fiscal à 25 €** et joindre un exemplaire de la déclaration de perte ou vol.

#### Pièce à fournir pour la création de la CNI d'une personne mineure (validité 10 ans) :

- ❑ **Ancienne carte sécurisée** à restituer en cas de renouvellement ou de modification.
- ❑ **1 photographie d'identité récentes** (voir ci-dessus).
- ❑ **1 justificatif de domicile de moins d'un an (en original)** (voir ci-dessus)
- ❑ **une copie intégrale de l'acte de naissance en original (datant de moins de 3 mois)**.
- ❑ Selon les cas, fournir en original, **jugement de divorce**, fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale, autorisation écrite de l'autre parent avec copie de sa carte d'identité recto-verso et d'un justificatif de domicile.
- ❑ **A partir de 13 ans**, le mineur doit apposer son empreinte et signer l'imprimer.
- ❑ **Si perte ou vol** : fournir un **timbre fiscal à 25 €** et joindre un exemplaire de la déclaration de perte ou vol.
- ❑ **Pièce d'identité du parent présent.**
- ❑ **Présence de l'enfant obligatoire au dépôt du dossier.**